Image not found or type unknown

Paiement en cdi sur avenant de 15 h 00

Par **coolgirl**, le **04/08/2011** à **17:14**

Bonjour, madame monsieur

Voila je travail comme auxiliaire de vie à domicile.

depuis le commencement j'ai eu un CDD de 2 mois de 30h00. Puis un CDI à partir du 16 Mai 2011.

Et comme je n'avais pas assez d'heure donc la société ma fait un avenant de 15 h00 en moyenne par semaine à partir du 30 mai.

Et je dépasse les heures donnée par semaine des fois 18h00 des fois 20 h00.

Question: pour le paiement comment cela se passe t-il?

Est ce que je serai payer lorsque je fais 18h semaine donc 15 + 3 h supl

Ou c'est donné sur le mois sur une moyenne ?

Merci d'avance pour vos conseils

coolgirl

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés